

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 727

27 avril 2007

SOMMAIRE

ABN AMRO Multi-Manager Funds	34895	Geoconseils S.A.	34857
ABN AMRO Structured Investments Funds	34876	Global Facilities S.A.	34882
Adomex	34864	Globo S.A.	34877
Aerium Frankfurt S. à r.l.	34861	Grossfeld 2 S.A.	34853
Agfa-Gevaert International S.à. r.l.	34896	Grossfeld S.A.	34854
AIG Financial Advisor Services Fund Management Company	34859	Import East Solutions S.A.	34891
Atreyu S.A.	34894	Klenis Investment S.A.	34893
Bovet & Cie S.A.	34890	Klenis Investment S.A.	34893
Call-Center S.A.	34869	LDV Management V S.à r.l.	34866
Coloragy SCI	34852	LDV Opportunity I Capital S.à r.l.	34873
Cybernetech-Automation S.à.r.l.	34871	LDV Opportunity I Properties S.à r.l.	34857
Cytolnat International S.A.	34850	Locations Privées/Agence Aldringen s.à r.l.	34875
Delvino S.A.	34880	Lovely s.à.r.l.	34865
De Ransart S.A.	34857	Lux-Finitions S.à r.l.	34894
Direct-Locations / Agence Royal Business	34861	Mainsys Luxembourg S.A.	34876
Direct-Locations / Agence Royal Business	34875	MPK Shop S.à r.l.	34876
Direct-Locations / Agence Royal Business	34875	Noved S.A.	34896
E.C.R. Diffusion S.à r.l.	34879	Realescolux S.A. (Real Estate Company of Luxembourg)	34850
EDIVA Engineering	34882	Sahelin Import S.A.	34863
Enterasys Networks S.à r.l.	34861	Salesart	34869
Erdmann Trust Holding S.A.	34859	Specialty Materials Investors	34896
Euroccasion S.à r.l.	34883	Transcargos S.A.	34863
Falera Investments Ltd.	34891	Transports et Garage Presse S.à r.l.	34864
Fidecs Group	34854	W.L.F. World Line Formula S.A.	34872
First Call and Company S.à.r.l.	34890	World Management S.A.	34892
F.M.B. S.à r.l.	34890	Worldtravel BTI S.A.	34883
Galilehorn Asset Management S.à r.l.	34866	WorldTravel BTI S.à r.l.	34883
		Yena S.A.	34863

Cytolnat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.880.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 14 décembre 2006 tenue par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège social en date du 14 décembre 2006:

- Que les démissions des sociétés LEADING PILOT CORPORATION et COLORADO LIMITED comme administrateurs ainsi que la démission de Monsieur Marcel Dudkiewicz comme administrateur et administrateur-délégué ont été acceptées.

- Qu'il a été procédé à la nomination du nouveau Conseil d'Administration, se composant dès lors comme suit:

a) Madame Régine Caillau, juriste, née à Alger, (Algérie), le 9 septembre 1946, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth;

b) La société de droit des Iles Vierges Britanniques THANELLO INCORPORATED, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés de Tortola sous le numéro 526564;

c) La société de droit des Iles Vierges Britanniques ULYSS BUSINESS INC., avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés de Tortola sous le numéro 430903.

- Que les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Que Madame Régine Caillau, juriste, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, a été nommée à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007034370/231/28.

(070029587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Realescolux S.A. (Real Estate Company of Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2357 Senningerberg, 9, rue des Pins.

R.C.S. Luxembourg B 86.656.

—
L'an deux mille sept, le deux février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REALESOLUX S.A. (REAL ESTATE COMPANY OF LUXEMBOURG), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 86.656, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 25 juin 2002, numéro 966.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Spyridon Karos, commerçant, demeurant à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Spyridon Karos, prénommé.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel à L-2357 Senningerberg, 9, rue des Pins et modification de l'article 2 (alinéa 1^{er}) des statuts.

2.- Remplacement de deux administrateurs, Madame Liliane Schaack et Monsieur Claude Wassenich et décharge à leur accorder.

3.- Nomination de deux nouveaux administrateurs, Madame Dunia Santiesteban Ameijeiras et la société SPYROS HOLDING S.A.

4.- Remplacement du commissaire aux comptes en place, Monsieur François Weis et décharge à lui accorder.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire, la société VENTURA MANAGEMENT S.A

6.- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Spyridon Karos.

7.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel à L-2357 Senningerberg, 9, rue des Pins.

L'article 2 (alinéa 1^{er}, première phrase) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide le remplacement de deux administrateurs, à savoir, Madame Liliane Schaack et Monsieur Claude Wassenich et leur accorde décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Madame Dunia Santiesteban Ameijeiras, coiffeuse, née le 6 septembre 1980 à Habana (Cuba), demeurant à L-2357 Senningerberg, 9, rue des Pins.

- SPYROS HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 86.014, avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, représentée par Monsieur Claude Wassenich, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes en place, à savoir Monsieur François Weis et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, à savoir, VENTURA MANAGEMENT S.A., avec siège social à Jasmine Court, 35 A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, numéro IBC 33.328.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

Sixième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Spyridon Karos, commerçant, né le 24 août 1961 à Peiraias (Grèce), demeurant à L-2357 Senningerberg, 9, rue des Pins pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Karos, S. Hennericy, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 31CS, fol. 90, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007034513/202/82.

(070029955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Coloragy SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg E 3.317.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Laurent Mosar, avocat, né à Luxembourg, le 8 février 1958, et son épouse
 - 2.- Cornélie Marie-Paule dite Conny Kolbach, employée privée, née à Luxembourg, le 6 janvier 1959, demeurant ensemble à L-2141 Luxembourg, 13, rue Emile Mayrisch, agissant tant en leur nom personnel que pour le compte de leurs enfants, pour lesquels ils se portent personnellement forts, à savoir,
 - 3.- Gary Mosar, étudiant, né à Luxembourg, le 2 août 2000, demeurant à L-2141 Luxembourg, 13, rue Emile Mayrisch,
 - 4.- Ralph Mosar, étudiant, né à Luxembourg, le 24 juillet 1998, demeurant à L-2141 Luxembourg, 13, rue Emile Mayrisch.
- Ils constituent une société civile immobilière familiale dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination COLORAGY SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg,

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à deux mille cinq cents (EUR 2.500,-) euros, divisé en cent (100) parts de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

- Laurent Mosar, avocat, né à Luxembourg, le 8 février 1958, demeurant à L-2141 Luxembourg, 13, rue Emile Mayrisch, quarante-neuf parts	49
2.- Cornélie Marie-Paule dite Conny Kolbach, employée privée, née à Luxembourg, le 6 janvier 1959, demeurant à L-2141 Luxembourg, 13, rue Emile Mayrisch, quarante-neuf parts	49
3.- Gary Mosar, étudiant, né à Luxembourg, le 2 août 2000, demeurant à L-2141 Luxembourg, 13, rue Emile Mayrisch, une part	1
4.- Ralph Mosar, étudiant, né à Luxembourg, le 24 juillet 1998, demeurant à L-2141 Luxembourg, 13, rue Emile Mayrisch, une part	1
Total: Cent parts	100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 10. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).

Art. 11. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois cent quatre-vingts (EUR 380,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants:

1.- Laurent Mosar, avocat, né à Luxembourg, le 8 février 1958, demeurant à L-2141 Luxembourg, 13, rue Emile Mayrisch;

2.- Cornélie Marie-Paule dite Conny Kolbach, employée privée, née à Luxembourg, le 6 janvier 1959, demeurant à L-2141 Luxembourg, 13, rue Emile Mayrisch.

3) La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

4) La durée de ses fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Mosar, C. Kolbach, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2007, Relation: EAC/2007/356. — Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 février 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007034515/223/82.

(070029795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Grossfeld 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 80.482.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 décembre 2006:

1. La société INTERAUDIT S.à.r.l. avec siège à Luxembourg a été reconduite dans sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

2. Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de M. Flavio Becca et les mandats d'administrateurs de M. Aldo Becca et Mme Neva Becca-Rossi ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Flavio Becca, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à L-3327 Crauthem, Z.I. am Bruch, administrateur-délégué, (nommé en date du 15 décembre 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012)

- M. Aldo Becca, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à L-3327 Crauthem, Z.I. am Bruch, (nommé en date du 15 décembre 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012)

- Mme Becca-Rossi Neva, administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement à L-3327 Crauthem, Z.I. am Bruch, (nommée en date du 15 décembre 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012).

Luxembourg, le 7 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROSSFELD 2 S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007034436/1261/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Grossfeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 75.718.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2006:

1. La société INTERAUDIT S.à.r.l. avec siège à Luxembourg a été reconduite dans sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

2. Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de M. Flavio Becca et les mandats d'administrateurs de M. Aldo Becca et Mme Neva Becca-Rossi ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Flavio Becca, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à L-3327 Crauthem, Z.I. am Bruch, administrateur-délégué, (nommé en date du 15 décembre 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012)

- M. Aldo Becca, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à L-3327 Crauthem, Z.I. am Bruch, (nommé en date du 15 décembre 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012)

- Mme Becca-Rossi Neva, administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement à L-3327 Crauthem, Z.I. am Bruch, (nommée en date du 15 décembre 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012).

Luxembourg, le 7 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour GROSSFELD S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007034437/1261/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Fidecs Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.389.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of January.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of FIDECS GROUP S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.389, a company having its registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of ECS FINANCIAL MANAGEMENT GROUP S.A. pursuant to a deed of Maître Frank Baden, the notary residing in Luxembourg, on July 4, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 14 of January 16, 1991.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the same notary, dated February 24, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 247 of May 26, 1993.

The meeting begins at four thirty p.m., Mr Anton Baturin, lawyer, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one hundred and five thousand (105,000) shares having a par value of two euro (EUR 2.-) each, representing the total capital of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Approval of the interim accounts of FIDECS GROUP S.A. as at the date of the general meeting of shareholders.

2.- Transfer of the registered office and of the principal establishment of FIDECS GROUP S.A. to the Isle of Man and acquisition of the nationality of the Isle of Man by FIDECS GROUP S.A., whereby the change of nationality and of the registered office from the legal and tax perspectives does not mean dissolution or constitution of a new company.

3.- Approval of new articles of FIDECS GROUP S.A. to conform with the law of the Isle of Man.

4.- Appointment and authorisation of persons to perform all formalities and procedures required to finalise the transfer of the registered office of FIDECS GROUP S.A.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting approves the annual accounts of FIDECS GROUP S.A. as at the date of December 31, 2006.

The said approved document, after signature *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The General Meeting resolves, in accordance with Article 67-1(1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, to transfer the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to 33-37 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1LB. and to adopt the nationality of the Isle of Man, whereby the change of nationality and of the registered office from the legal and tax perspectives does not mean dissolution or constitution of a new company.

Third resolution

The General Meeting resolves to adopt, with effect from the date of this meeting new articles of FIDECS GROUP S.A. to conform with the law of the Isle of Man in the form attached hereto and forming part of these minutes, to change the name of the company to FIDECS GROUP LIMITED.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to appoint and authorise DICKINSON CRUICKSHANK FIDUCIARIES LIMITED of 33-37 Athol Street, Douglas, Isle of Man to perform all formalities and procedures required to finalise the transfer of the registered office of FIDECS GROUP S.A.

Confirmation

The undersigned notary certifies that on the basis of the precited annual accounts the corporate capital of an amount of two hundred and ten thousand (EUR 210,000.-) euro has been fully subscribed and entirely paid in.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de FIDECS GROUP S.A., R.C. B Numéro 34.389, constituée sous

la dénomination de ECS FINANCIAL MANAGEMENT GROUP S.A. suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 14 du 16 janvier 1991.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 24 février 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 247 du 26 mai 1993.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Anton Baturin, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent cinq mille (105.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune constituant l'intégralité du capital social de deux cent dix mille (210.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan intérimaire de FIDECS GROUP S.A. à la date de l'assemblée générale des actionnaires.
2. Transfert du siège social et du principal établissement de FIDECS GROUP S.A. vers l'île du Man et acquisition de la nationalité de l'île du Man par FIDECS GROUP S.A., le changement de nationalité et le transfert du siège, ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle Société,
3. Approbation de nouveaux statuts de FIDECS GROUP S.A. en conformité avec la loi de l'île du Man.
4. Nomination et autorisation à donner à des personnes pour accomplir toutes les formalités et procédures requises pour finaliser le transfert du siège social de FIDECS GROUP S.A.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de FIDECS GROUP S.A. arrêté au 31 décembre 2006.

Ledit document approuvé, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social de la Société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 33-37 Athol Street, Douglas, Ile du Man IM1 1LB., et d'adopter en conséquence la nationalité de l'île du Man, sans que ce transfert de siège et changement de nationalité ne donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter, avec effet à la date de la présente assemblée de nouveaux statuts de FIDECS GROUP S.A. en conformité avec la loi de l'île du Man dans la forme annexée et faisant partie du présent acte et de changer la dénomination de la société en FIDECS GROUP LIMITED.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer et autoriser DICKINSON CRUICKSHANK FIDUCIARIES LIMITED de 33-37 Athol Street, Douglas, Ile du Man pour accomplir toutes les formalités et procédures requises pour finaliser le transfert du siège social de FIDECS GROUP S.A.

Confirmation

Le notaire instrumentant certifie sur la base des comptes annuels susvisés que le capital social de deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-) est intégralement souscrit et entièrement libéré.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Baturin, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 157S, fol. 73, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007034578/230/137.

(070029851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Geoconseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 101.985.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 18 avril 2005

Le Conseil d'Administration nomme, conformément à l'article 9 des statuts, Monsieur Johannes Verharen, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à Walram, 9, L-2715, Luxembourg, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature à l'exception et dans les limites prévues à l'article dix des statuts.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007034440/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

De Ransart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4575 Differdange, 41, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.027.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034538/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03433. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

LDV Opportunity I Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.987.

—
In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January,

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., a partnership limited by shares (Société en commandite par actions), having its registered office at 5, boulevard le Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 115.979, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, declaring to act in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.987 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated on the 4rd day of July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1799 of 26th day of September 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven».

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The appearing party, represented as stated hereabove declared that the registered office of the Company is transferred with effect as of 1st January 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 115.979, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.987 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1799 en date du 26 septembre 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare donner effet rétroactif audit transfert du siège social de la société avec effet au premier janvier 2007.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 71, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007034500/202/80.

(070029966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Erdmann Trust Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 20.604.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2007

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007034441/657/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

AIG Financial Advisor Services Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.161.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AIG GLOBAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A. (formerly FINANCIAL ADVISORS SERVICES (EUROPE) S.A.) a public limited Company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10b, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, duly represented by Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after being signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in its capacity as sole shareholder, has requested the undersigned notary to state:

- that AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Company»), having its registered office at 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 87.161), has been incorporated

pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 8 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 833 of 31 May 2002;

- that the capital of the Company is fixed at one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) divided into one hundred (100) shares of a par value of one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250.-) per share;
- that AIG GLOBAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A. owns all the shares issued by the Company;
- that the anticipated dissolution of the Company is herewith pronounced with immediate effect;
- that the accounts of the Company as of 30 November 2006 presented to this Meeting are hereby approved;
- that AIG GLOBAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A. will act as liquidator with the broadest powers, as provided for by article 144 to article 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended;
- that all the assets of the Company are transferred to the sole shareholder who declares that all liabilities of the Company have been paid, except those due to the sole shareholder and that it will personally bear all future liabilities of the Company, including those which are unknown today and which might occur after the date of dissolution. The sole shareholder will also bear the costs related to the present deed;
- that discharge is granted to the directors as well as the auditor of the Company for the execution of their mandate until this date of dissolution of the Company;
- that the account-books and the documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AIG GLOBAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement FINANCIAL ADVISORS SERVICES (EUROPE) S.A.), une société anonyme créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 10b, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, dûment représentée par Manfred Hoffmann, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, agissant en qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 87.161), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 833 du 31 mai 2002;
- que le capital social de la Société est fixé à cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000.-) représenté par cent (100) actions entièrement libérées et avec une valeur nominale de mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250.-) par action;
- que AIG GLOBAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A. est propriétaire de toutes les actions émises par la Société;
- que par la présente, la dissolution anticipée de la Société est prononcée avec effet immédiat;
- que les comptes de la Société au 30 novembre 2006 de la Société soumis à cette Assemblée sont approuvés par le présent acte;
- que AIG GLOBAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A. agira en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus larges, tels que stipulés aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;
- que tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui déclare que toutes les dettes de la Société à l'exception de celles dues à l'actionnaire unique ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements futurs de la Société, même ceux inconnus à l'heure actuelle et qui pourraient surgir après la dissolution. L'actionnaire unique règlera également les frais des présentes;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur en place pour l'exécution de leur mandat jusqu'à cette date de dissolution de la Société;
- que les livres comptables et les documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 37, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007034557/242/86.

(070030147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Direct-Locations / Agence Royal Business, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 77.532.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034539/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03437. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Enterasys Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.317.

L'adresse du gérant A, Monsieur Gérard Viviers, a changé et est désormais la suivante: 19, rue du Jeu d'Arc, 93370 Montfermeil, France.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

ENTERASYS NETWORKS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007034571/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Aerium Frankfurt S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.505.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM FGG PROPERTIES, S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered

with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.717, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, declaring to act in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of AERIUM FRANKFURT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.505 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated on the 22nd day of February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 964 of 17th day of May 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The appearing party, represented as stated hereabove declares that the registered office of the Company is transferred with effect as of 1st January 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AERIUM FGG PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 104.717, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée *ne varietur* par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de AERIUM FRANKFURT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.505 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 964 en date du 17 mai 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare donner effet rétroactif au premier janvier 2007 audit transfert du siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 70, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007034503/202/80.

(070029615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Sahelin Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.425.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034532/4214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05614. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Transcargos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 69.747.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034534/4214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05617. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Yena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 103.121.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} février 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société, tenue à Luxembourg le 1^{er} février 2007, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'Assemblée décide de révoquer les administrateurs Bicard Karine et Marchal Philippe avec effet au 1^{er} février 2007

- L'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes GEFCO AUDIT Sàrl avec effet au 1^{er} février 2007

- L'Assemblée décide de nommer:

* Chaus Svetlana, née le 6 avril 1976 à Maïfop (Russie), demeurant à Moscou, 3-y Kritutsky pencoulok immeuble 15 appartement 57;

* Chaus Galina, né le 1^{er} juillet 1948 à Kiréevo, demeurant à Mayrop, rue Pionerskaya immeuble 389 bâtiment 2 appartement 120, Russie;

à la fonction d'administrateur de la société en remplacement des administrateurs révoqués et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011.

- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: la société FIDUS GESTION S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, R.C. Luxembourg B 55.098 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011.

- L'Assemblée décide d'établir le siège de la société au n° 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg (adresse postale: B.P. 848, L-2018 Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034687/3566/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Adomex, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.385.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 18 janvier 2007 que:

EQUATORIAL SA, une société de droit des Seychelles ayant son siège social Suite 13, 1st Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, a cédé 60 (soixante) parts sociales de la Société à REDMILE HOLDING SA, une société de droit de Panama ayant son siège social East 53rd Street, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034519/6960/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Transports et Garage Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 15.484.

En date du 31 décembre 2006 le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Christian Schock démissionne de ses fonctions de directeur général en date du 31 décembre 2006.
2. Monsieur Jérôme Trigano est nommé avec effet au 1^{er} janvier 2007 directeur général en remplacement de Monsieur Christian Schock avec les mêmes pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite des affaires.

Luxembourg, le 31 décembre 2006.

J. Funck / P. Wüst / M. Voegeli / C. Schock.

Référence de publication: 2007034594/1538/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04967. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Lovely s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.554.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Isidora Vitoria Aguilar, employée privée, née à Valladolid (Espagne), le 8 mars 1950 (No. Matricule 19500308160), demeurant à L-1456 Luxembourg, 98, rue de l'Egalité;

ci-après dénommée «le comparant»;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LOVELY s.à.r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Crauthem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec l'établissement d'une restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mantaire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant administratif.

- Et désigne Monsieur Antonio Altomare, employé privé, né à Kirchheim (Allemagne), le 18 décembre 1974 (N^o Matricule 19741218197), demeurant à L-3321 Berchem, 41, rue Oscar Romero, comme gérant technique;

- L'adresse de la société est à L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg;

- La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Vitoria, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2007, vol. 909, fol. 96, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 février 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007034517/209/76.

(070029751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Galilehorn Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LDV Management V S.à r.l.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.049.

In the year two thousand and seven, on the first day of February.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr Ely Michel Ruimy, General Director of LEONARD DE VINCI GROUP, born in Casablanca, Morocco, on December 31, 1964, residing professionally at 121, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France, here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- AERIUM HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.764, here represented by Mrs Catherine Martougin, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their capacities as shareholders, (the «Shareholders») of LDV MANAGEMENT V, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.049, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 153 of January 23, 2006 (the «Company»).

The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, have requested the notary to state the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to modify the denomination of the Company, which shall henceforth be GALILEHORN ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of GALILEHORN ASSET MANAGEMENT S.à r.l.»

Third resolution

The Shareholders resolve to modify the purpose of the Company which shall henceforth permit the Company to carry out management activities (i.e. administrative, technical, financial, economic or managerial services) for companies or persons which are part of the same group of companies.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estates properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

The other articles of the articles of incorporation of the Company will remain unchanged.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties represented as stated above, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Mr Ely Michel Ruimy, Président-Directeur-Général du GROUPE LEONARD DE VINCI, né à Casablanca, Maroc, le 31 décembre 1964, demeurant professionnellement au 121, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France, ici représenté par Madame Catherine Martougin, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; et

- AERIUM HOLDINGS S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.764, ici représentée par Madame Catherine Martougin, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés, (les «Associés») de LDV MANAGEMENT V, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.049, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentant en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 153 du 23 janvier 2006 (la «Société»).

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination de la Société, laquelle sera désormais GALILEHORN ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de GALILEHORN ASSET MANAGEMENT S.à r.l.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société, lequel permettra désormais à la Société d'exercer une activité de gestion (à savoir des services de nature administrative, technique, financière, économique ou de gestion) pour des sociétés qui font parties du même groupe de sociétés.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en particulier à propos de biens immobiliers, rendre des services de nature administrative, technique, financière, économique ou de gestion, à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes associés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes associés que les siens.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable de manière illimitée ou limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle des mêmes associés que les siens.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Les autres articles des statuts de la Société demeurent inchangés.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la Société en raison de la modification de ses statuts est estimé environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants représentés comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 31CS, fol. 89, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007034564/202/143.

(070030056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Salesart, Société Anonyme,

(anc. Call-Center S.A.).

Siège social: L-8211 Mamer, 59A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.683.

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALL-CENTER S.A., avec siège social à L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre,

constituée sous la dénomination de OKEINA PRODUCTIONS S.A., suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 23 avril 1998,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 9 février 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.683

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierrot Streicher, employé privé, demeurant à Reisdorf.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de siège vers L-8211 Mamer, 59A, route d'Arlon
- 2.- Changement des 2 premiers alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Modification du nom de la société en SALESART.
- 4.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts
- 5.- Révocation des membres du Conseil d'administration.
- 6.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE API S.A.
- 7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.
- 8.- Nomination d'un administrateur unique.
- 9.- Adaptation des articles 7, 8 et 10 des statuts pour refléter le caractère d'une société anonyme unipersonnelle.
- 10.- Divers.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée ainsi qu'il résulte de la liste de présence, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social à L-8211 Mamer, 59A, route d'Arlon.

Deuxième résolution

En conséquence du transfert de siège les deux premiers alinéas de l'article 2 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} et 2^{ème} alinéas).** Le siège social est établi dans la commune de Mamer.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la société en SALESART.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de SALESART.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale révoque les trois membres du conseil d'administration, savoir Messieurs Joseph Wilwert, Pierrot dit Pit Streicher, et Madame Ulrike Haase et leur confère décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE API S.a. et nomme en remplacement du commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Joseph Wilwert, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Septième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Pierrot Streicher, prénommé, aux fonctions d'administrateur unique jusqu'à l'issue de l'assemblée ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007.

L'Administrateur unique aura tous pouvoirs pour engager la société vis-à-vis de tiers par sa seule signature.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 7, 8 et 10 pour adapter les statuts de la société au fait qu'il s'agit d'une société anonyme unipersonnelle, lesquels articles auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par tous moyens de télécommunications permettant leur identification garantissant la participation effective à l'assemblée.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura un administrateur unique par la seule signature de ce dernier.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, P. Streicher, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 72, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034561/206/104.

(070029589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Cybernetech-Automation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 106.160.

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg;

Ont comparu:

1.- Monsieur Dany Radermacher, employé privé, né à Moresnet (Belgique), le 5 avril 1963 (n^o matricule 19630405672), demeurant à L-9772 Troine, Maison 72;

2.- Monsieur Marino Bia, électricien, né à Namur (Belgique), le 1^{er} août 1967 (n^o matricule 19670801872), demeurant à B-5002 Namur (Belgique), rue des Trois Piliers, 23;

3.- Monsieur Fabrice Mertz, employé privé, né à Bastogne (Belgique), le 9 novembre 1975 (n^o matricule 19751109353), demeurant à L-8833 Wolwelange, 39, rue Principale;

Lesquels comparants déclarent que le nommé sub 1) est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CYBERNETECH AUTOMATION S.à.r.l (n^o matricule 19942403510) avec siège social à L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole; inscrite au registre de commerce sous le numéro B 106.160;

constituée suivant acte de reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 avril 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 14.676;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 août 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 24.510;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 avril 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 17.991;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 juin 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 26.106;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 novembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 3.694;

et modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 29.701;

Exposé préliminaire

Que suivant convention sous seing privé datée du 21 novembre 2003 Monsieur Philippe Bastin, délégué commercial, né à Namur (Belgique), le 6 novembre 1961 (n^o matricule 19611106 974), demeurant à B-5530 Yvoir (Belgique), Allée Croix d'Aif, 4 a céder vingt cinq (25) parts lui appartenant dans la prédite société à responsabilité limitée CYBERNETECH AUTOMATION S.à r.l. à Monsieur Dany Radermacher, prédit.

Cette cession de parts avait eu lieu moyennant le prix de six mille euros (EUR 6.000,-);

Lequel acte sous seing privé restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que suite à cette cession de parts Monsieur Dany Radermacher, prédit, est devenu le seul et unique associé de la prédite société à responsabilité limitée CYBERNETECH AUTOMATION S.à r.l.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Dany Radermacher, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Marino Bia, prédit, ici présent et ce acceptant vingt-six (26) parts lui appartenant dans la société à responsabilité limitée CYBERNETECH AUTOMATION S.à r.l. Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cinq mille euros (EUR 5.000,-), montant que Monsieur Dany Radermacher, prédit, reconnais par la présente avoir reçu ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Monsieur Dany Radermacher, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Fabrice Mertz, prédit, ici présent et ce acceptant vingt six (26) parts lui appartenant dans la société à responsabilité limitée CYBERNETECH AUTOMATION S.à r.l. Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cinq mille euros (EUR 5.000,-), montant que Monsieur Dany Radermacher, prédit, reconnais par la présente avoir reçu ce dont quittance et titre pour solde.

Troisième résolution

Suite aux prédites cessions de parts l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent trente euros (EUR 130,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
- Monsieur Dany Radermacher, prredit	48
- Monsieur Marino Bia, prredit	26
- Monsieur Fabrice Mertz, prredit	26
- Total cent parts	<u>100</u>

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, des sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Quatrième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant unique Monsieur Dany Radermacher, prredit, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommé nouveau gérant technique, Monsieur Marino Bia, prredit.

Est nommé nouveau gérant administratif, Monsieur Dany Radermacher, prredit

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n' étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de six cent vingt euros (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Radermacher, F. Mertz, M. Bia, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2007, vol. 909, fol. 96, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 février 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007034589/209/83.

(070029604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

W.L.F. World Line Formula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.769.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Giancarlo Savinelli, domicilié à Galleria San Babila 4c, 20100 Milan, Italie,

ici représenté par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Milan, le 20 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme W.L.F. WORLD LINE FORMULA S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 64.769, fut constituée par acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 610 du 24 août 1998;

- Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 513 du 8 août 2006;

- La société a actuellement un capital de six cent mille euros (EUR 600.000,-) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société W.L.F. WORLD LINE FORMULA S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société W.L.F. WORLD LINE FORMULA S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société W.L.F. WORLD LINE FORMULA S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé la situation comptable de clôture annexée au présent acte;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'action au porteur ainsi que le registre des actions nominatives, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société W.L.F. WORLD LINE FORMULA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 6, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007034533/211/53.

(070029569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

LDV Opportunity I Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.980.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January,

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., a partnership limited by shares (Société en commandite par actions), having its registered office at 5, boulevard le Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 115.979, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, declaring to act in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of LDV OPPORTUNITY I CAPITAL, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.980 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated on the 3rd day of April 2006, published in the Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations number 1298 of 5th day of July 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The appearing party, represented as stated hereabove declares that the registered office of the Company is transferred with effect as of 1st January 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LDV MANAGEMENT II OPPORTUNITY I S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 115.979, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de LDV OPPORTUNITY I CAPITAL, S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.980 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1298 en date du 5 juillet 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare donner effet rétroactif au premier janvier 2007 audit transfert du siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 71, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007034596/202/80.

(070029971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Direct-Locations / Agence Royal Business, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 77.532.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034541/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03440. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Direct-Locations / Agence Royal Business, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 77.532.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034542/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03442. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Locations Privées/Agence Aldringen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.115.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034544/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03445. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070030135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

MPK Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 54.532.

En date du 31 décembre 2006 le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Christian Schock démissionne de ses fonctions de directeur général en date du 31 décembre 2006.
2. Monsieur Jérôme Trigano est nommé avec effet au 1^{er} janvier 2007 directeur général en remplacement de Monsieur Christian Schock avec les mêmes pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite des affaires.

Luxembourg, le 31 décembre 2006.

J. Funck / P. Wüst / M. Voegeli / C. Schock.

Référence de publication: 2007034597/1518/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Mainsys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.908.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 février 2007

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 27 décembre 2006 que Monsieur Philippe Lempereur démissionne de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte, en remplacement de Monsieur Philippe Lempereur, Messieurs Pierre Ramaekers demeurant au 108, rue de Loncée, B-5030 Loncée, Belgique et Stéphane Lechaude demeurant au 62, avenue Jean Van Horenbeeck, B-1160 Auderghem, Belgique aux postes d'administrateurs, avec effet au 28 décembre 2006. Les mandats des Messieurs Pierre Ramaekers et Stéphane Lechaude viendront à échéance lors de l'Assemblée de 2007.

Ces cooptations seront soumises à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

De plus, suite à la démission de Monsieur Philippe Lempereur de sa fonction d'Administrateur-délégué avec effet au 27 décembre 2006, le conseil d'administration décide, à l'unanimité de:

- déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, pour une durée indéterminée, à Monsieur Jean-Marie Thibaut, demeurant au 14, avenue Xavier Heneard, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique.

Monsieur Jean-Marie Thibaut portera le titre d'administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MAINSYS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034584/780/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

ABN AMRO Structured Investments Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 février 2007

1. L'Assemblée accepte la démission de M. Richard Goddard avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 15 février 2007.
2. L'Assemblée approuve l'élection de M. Christophe Bécue avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur, avec effet au 15 février 2007.

3. L'Assemblée approuve la réélection de M. Julian Ide avec adresse professionnelle au 82 Bishopsgate UK-EC2N 4BN London, de M. Sybren de Vries avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, et de M. Christophe Bécue avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, aux postes d'administrateurs de la SICAV pour une période d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV.

4. ERNST & YOUNG, dont le siège social se situe 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises de la SICAV pour une période d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

S. Leinkauf-Schiltz

Référence de publication: 2007034586/44/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Globo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.631.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A, ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama);

2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg le 31 janvier 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLOBO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Sous réserve des conditions et limitations énumérées ci-dessous, le Conseil est autorisé à procéder de temps en temps, lorsqu'il en prend la décision, à l'augmentation du capital social de la Société pour le porter à un montant total de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) en tout ou partie, et à accepter des souscriptions pour l'émission d'actions pendant une période expirant au cinquième anniversaire de la date du présent acte. La durée de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil est par la présente autorisé à déterminer les conditions relatives à toute émission d'actions sous la présente section, à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime et, avec ou sans droits de souscription préférentiels, et à émettre ces actions en tant qu'actions ordinaires ou en tant qu'actions préférentielles.

Le Conseil peut accepter, dans les limites de la loi, toute souscription en nature ou en espèces pour de telles nouvelles actions.

Le Conseil peut émettre des actions rachetables tel que prévu par l'article 49-8 de la Loi de 1915.

Lorsque le Conseil accomplit une augmentation partielle ou totale du capital social conformément au capital social autorisé, il devra faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 afin d'enregistrer cette augmentation. Le Conseil est en outre autorisé et mandaté de prendre ou d'autoriser les mesures nécessaires en vue de l'exécution et la publication de cette modification, tel que prévu par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 18 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

Souscription et libération

- 1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques WILONA GLOBAL S.A., prédésignée, trois cent neuf actions: 309
 - 2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC, prédésignée, une action: 1
- Total: trois cent dix actions 310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à Genova (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, Président;
 - Madame Valérie Wesquy, employée privée, née à Mont St Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - Monsieur Herman J. J. Moors, administrateur de sociétés, né à Bilzen (Belgique), le 3 novembre 1944, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 68.731.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Wesquy, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 février 2007. REM 2007/261. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007035039/5770/140.

(070030697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

E.C.R. Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3879 Schifflange, 54, rue du Docteur Welter.

R.C.S. Luxembourg B 67.462.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034546/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03447. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Delvino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.880.

In the year two thousand and seven, on the eighth of February.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of DELVINO S.A., R.C.S Luxembourg B Number 110.880, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated September 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 78 of January 12, 2006.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on June 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 1769 of September 21, 2006.

The meeting begins at ten thirty-five a.m., Mr Pierre Van Halteren, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the thirty-three thousand one hundred (33,100) shares having a par value of ten (10.-) euros each, representing the total capital of three hundred thirty-one thousand (331,000.-) euros are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the date of the annual General Meeting from the 2nd Wednesday in the month of March each year at 2.00 p.m. to the 2nd Wednesday in the month of May at 2.00 p.m. and subsequent amendment of Article 15, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The date of the annual General Meeting is changed from the 2nd Wednesday in the month of March each year at 2.00 p.m. to the 2nd Wednesday in the month of May at 2.00 p.m.

As a consequence Article 15, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd Wednesday in May of each year at 2 p.m.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de DELVINO S.A., R.C.S Luxembourg B Numéro 110.880, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 78 du 12 janvier 2006.

Les statuts de ladite société ont été modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1769 du 21 septembre 2006.

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-trois mille cent (33.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent trente et un mille (331.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 2^e mercredi du mois de mars à 2 heures de l'après-midi au 2^e mercredi du mois de mai à 2 heures et modification subséquente de l'article 15 alinéa 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du 2^e mercredi du mois de mars à 2 heures de l'après-midi au 2^e mercredi du mois de mai à 2 heures.

En conséquence l'article 15 alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2^e mercredi du mois de mai à 2 heures de l'après-midi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Halteren, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 157S, fol. 100, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007034548/230/101.

(070029842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

EDIVA Engineering, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 102.887.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034547/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03451. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Global Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 85.115.

L'an deux mille sept, le six février.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL FACILITIES S.A., (ci-après la «Société») ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.115, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 11 avril 2002 et dont les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié du 23 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 7 mars 2005.

L'assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Patrick Rassel, directeur, demeurant à Aspelt qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval et par conséquent l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Leudelange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rassel, A. Maggipinto, M. Muller, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 31CS, fol. 94, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007034508/7241/51.

(070030066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Euroccasion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 107.110.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034550/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03453. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Worldtravel BTI S.A., Société Anonyme,

(anc. WorldTravel BTI S.à r.l.).

Siège social: L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 36.786.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of January,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg

There appeared:

WORLD TRAVEL BELGIUM B.V., a company incorporated under the laws of Netherlands, with registered office at NL-3704 HB Zeist,

represented by M^e Fabio Trevisan, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 30, 2007.

The aforementioned proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole partner of the «limited liability company» («société à responsabilité limitée») existing under the name of WorldTravel BTI (the «Company»), R.C.S. Luxembourg B 36.786, with registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, dated May 2, 1991, published in the Mémorial C number 389 of October 16, 1991.

The Articles of Incorporation of said Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated October 12, 2001, published in the Mémorial C number 299 of February 22, 2002.

The Company's capital is set at seventy-three thousand and six hundred euros (73,600.- €) represented by two thousand nine hundred and forty-four (2,944) parts of a nominal value of twenty-five euros (25.- €) each, all entirely subscribed and fully paid up.

The appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

Full and complete discharge is granted to the managers for the proper performance of their duties until today.

Second resolution

The partner resolves to transform the Company into a joint stock company («société anonyme») with effect from this day. This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same corporation who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holder of the shares hereafter created in replacement of the parts of the «société à responsabilité limitée» actually transformed and all of those who will become shareholders afterwards.

As a consequence of this transformation, the shareholder resolves the drawing up of new articles of incorporation to be read as follows:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of WORLDTRAVEL BTI S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the organization of private trips and/or package tours, tours, sale of tickets to every person and to other traveling agencies, undertakings and groups of undertakings, by means of all types of transport. The Company shall also organize stimulation trips, reward trips and business trips.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at seventy-three thousand and six hundred euros (73,600.- €) represented by two thousand nine hundred and forty-four (2,944) shares of a nominal value of twenty-five euros (25.- €) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. As long as the Company has a sole shareholder, it will be managed by a sole director.

In case the Company has two or more shareholders, it will be managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. In case of plurality of directors, the Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director of the company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 8. The director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or as the case may be, within the competence of the Board of Directors.

The director, or as the case may be, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the sole signature of its single sirector, and in case of plurality of directors, by the signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the director, or as the case may be, by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The director, or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called «managing directors».

He/it may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders under section IV paragraph 5 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Any decisions taken by the sole shareholder shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Art. 12. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Friday of May at 11.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

34886

Shares

The articles of association of the corporation having been established as aforesaid, the shares of the company are attributed to the shareholder in proportion to his participation held in the transformed «société à responsabilité limitée» WorldTravel BTI.

Report

In accordance with Articles 26-1 and 31-1 of the law on commercial companies as amended, a report on the valuation of the contribution of the «société à responsabilité limitée» has been established on January 22, 2007 by DELOITTE S.A., FINANCIAL ADVISORY SERVICES, Réviseur d'Entreprises, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

This report, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

Said report concludes as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's capital, amounting to EUR 73,600.- and represented by 2,944 corporate units of par value EUR 25.- each, and the Company's shareholder's equity, amounting to EUR 620,640.60.»

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above-named shareholder, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted he has passed the following resolutions.

1) The number of directors is set at one (1). Has been appointed as director:

- Mr Gianni Pietrangelo, director, born in Luxembourg on April 16, 1963, residing at L-2167 Luxembourg, 54, rue des Muguets.

His mandate will expire at the general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending December 31, 2007.

2) The number of statutory auditors is set at one (1). Has been appointed statutory auditor:

- Mr Marcel Stephany, Réviseur d'Entreprises, born in Luxembourg on September 4, 1951, with professional address at L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

His mandate will expire at the general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending December 31, 2007.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at € 1,900.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le trente et un janvier,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WORLD TRAVEL BELGIUM B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à NL-3704 HB Zeist,

représentée par Maître Fabio Trevisan, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 janvier 2007.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de WorldTravel BTI (la «Société»), R.C.S. Luxembourg B 36.786, avec siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 mai 1991, publié au Mémorial C numéro 389 du 16 octobre 1991.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 299 du 22 février 2002.

Le capital social de la Société est fixé à soixante-treize mille six cents euros (73.600,- €) représenté par deux mille neuf cent quarante-quatre (2.944) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur fonction jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transformer la Société en société anonyme avec effet à ce jour. Cette transformation n'entraînera pas la création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui, sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister avec le propriétaire des actions ci-après créées en remplacement des parts sociales de la société à responsabilité limitée actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite.

A la suite de cette transformation, l'actionnaire unique décide d'adopter de nouveaux statuts qui auront la teneur suivante:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de WORLDTRAVEL BTI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'organisation de voyages collectifs et individuels, ainsi que de circuits touristiques, la vente de billets pour tous moyens de transport et ce tant à l'intention du public qu'à celle d'autres agences de voyages, entre autre, un réceptif avec pour créneau les entreprises et les groupes. Son activité: les voyages de stimulation ou de récompense ainsi que les voyages d'affaires.

La société peut faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent, la présente énumération n'étant pas limitative.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-treize mille six cents euros (73.600,- €) divisé en deux mille neuf cent quarante-quatre (2.944) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion et ce, tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la Société a deux ou plusieurs actionnaires, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la société peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que, si au moins, la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration, qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence), permettant aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication), d'entendre, à tout moment, ce membre et permettant à ce membre, d'entendre, à tout moment, les autres membres, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, et sera pris en compte pour le calcul du quorum, et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 8. L'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi, ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires, sont de la compétence de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, de celle du Conseil d'Administration.

L'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera engagée, en toutes circonstances, par la seule signature de son administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature de l'administrateur-délégué, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. L'administrateur unique, ou selon le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il/ils peut/peuvent aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 11. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV paragraphe 5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Toute décision prise par l'actionnaire unique sera écrite et inscrite sous forme de minutes, puis conservée dans un registre spécifique.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels, la société est impliquée comme demandeur, ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par l'administrateur unique, ou selon le cas, par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Actions

Les statuts de la société ayant ainsi été adoptés, les actions de la société sont attribuées à l'actionnaire en proportion de la participation qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée transformée WorldTravel BTI.

Rapport

Conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, un rapport sur la valeur de l'apport de la société à responsabilité limitée a été établi en date du 22 janvier 2007 par DELOITTE S.A., FINANCIAL ADVISORY SERVICES, Réviseur d'Entreprises, établi et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Ce rapport signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes en vue de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

«En nous basant sur les procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus, rien ne nous empêche de croire que la valeur de la Société n'est pas égale à au moins la valeur du capital social de la Société, qui s'élève à EUR 73.600,- et représenté par 2.944 actions ordinaires d'une valeur de EUR 25,- chacune, et que l'actif de la Société, déduction faite du passif, s'élève à EUR 620.640,60.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée ultérieurement, ont été observées.

Assemblée Générale extraordinaire

L'actionnaire pré-mentionné, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1). A été appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Gianni Pietrangelo, directeur de sociétés, né à Luxembourg, le 16 avril 1963, demeurant à L-2167 Luxembourg, 54, rue des Muguets.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1). A été appelé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Marcel Stephany, Réviseur d'Entreprises, né à Luxembourg, le 4 septembre 1951, demeurant professionnellement à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.900,- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Trevisan, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 31CS, fol. 94, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007034530/212/356.

(070029584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

First Call and Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 77, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 101.629.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034551/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03456. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

F.M.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.633.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034552/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03457. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Bovet & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.598.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ALVIS & CO. WORLDWIDE LTD., 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 6 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme BOVET & CIE S.A., R.C.S. Luxembourg numéro 78.598, fut constituée par acte reçu du notaire instrumentaire, en date du 25 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 330 du 5 mai 2001;
- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;
- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société BOVET & CIE S.A.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société BOVET & CIE S.A. avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société BOVET & CIE S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;
- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 31 octobre 2006;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire quatre certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société BOVET & CIE S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 20, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007034549/211/49.

(070029578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Import East Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.763.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034554/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03458. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Falera Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.996.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 février 2007

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B n ° 114190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour FALERA INVESTMENTS LTD.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007034567/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

World Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.012.

L'an deux mille six, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WORLD MANAGEMENT S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 632 du 13 août 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 février 2001, publié au Mémorial C numéro 1068 du 27 novembre 2001.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80.012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société WORLD MANAGEMENT S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, A. Fernandes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 71, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007034581/239/68.

(070029597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Klenis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.861.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034555/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03461. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Klenis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.861.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034556/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03465. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Lux-Finitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 41, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.817.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 février 2007.

COSELUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034558/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03469. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Atreyu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.724.

L'an deux mille six, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ATREYU S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 65.724, constituée originellement sous forme d'une société anonyme holding, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 762 du 21 octobre 1998, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 927 du 22 décembre 1998;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} février 2002, en voie de publication au Mémorial C (cet acte contenant transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières simple [SOPARFI]).

- suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1210 du 14 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur

employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} juillet de chaque année pour se terminer le 30 juin de l'année suivante; constatation que l'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2006, sera prolongé de six (6) mois et se terminera en conséquence le 30 juin 2007.

2.- Changement également de la date de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société qui se tiendra dorénavant le troisième mardi du mois d'octobre de chaque année à 14.00 heures.

3.- Modifications subséquentes des articles dix (10) et onze (11) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'année sociale de la Société qui débutera désormais le 1^{er} juillet de chaque année pour se terminer le 30 (trente) juin de l'année suivante.

Suite à ce changement de l'exercice social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2006 comme prévu par les statuts, sera prolongé de six (6) mois et se terminera donc le 30 juin 2007 et non le 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

En conséquence directe de cette modification de l'année sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer de même la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième mardi du mois d'octobre de chaque année à 14.00 heures, au lieu du deuxième vendredi du mois de juin à 08.30 heures, et ce pour la première fois en 2007.

Troisième résolution

Afin de refléter les deux changements de l'exercice social et de la date de l'assemblée générale annuelle, décidés ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les articles dix (10) [relatif à l'année sociale] et l'article onze (11) [relatif à l'assemblée générale annuelle], pour leur donner à l'avenir les teneurs suivantes:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante»

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'octobre de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, A. Fernandes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 71, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007034583/239/79.

(070029598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 février 2007

1. Acceptation démission de M. Richard avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 15 février 2007.

2. Co-optation en son remplacement de M. Christophe Bécue avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur, avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

S. Leinkauf-Schiltz

Référence de publication: 2007034585/44/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Agfa-Gevaert International S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.142.104.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.906.

L'associé unique a changé de dénomination et devient à présent:

AGFA-GEVAERT INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034603/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Specialty Materials Investors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.912.900,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 78.973.

Il résulte de la convention de cession du 2 février 2004 que les 1.139 (mille cent trente-neuf) parts sociales que détenait SPINNA VALO LIMITED dans la Société ont été transférées à CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, une limited partnership constituée sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à One Penn's Way, 19720, New. Castle, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, de telle sorte que CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED détient désormais 13.043 (treize mille quarante-trois) parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007034688/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Noved S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 64.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signatures

Référence de publication: 2007034715/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06749. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070030235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.
